

Consigne faire compter les capacités québécoises

Intervention réalisée en septembre 2026

Résumé pour la vignette Le 3R MCDQ intervient pour que la modernisation de la consigne mette à contribution les installations, les investissements et le savoir-faire déjà présents au Québec.

Une intervention sur les conditions de réussite du système

En septembre 2026, le 3R MCDQ a soumis ses commentaires dans le cadre de la consultation sur les modifications au règlement encadrant le système de consigne. Son intervention porte sur la mobilisation des capacités québécoises existantes, les conditions de participation des entreprises de valorisation et la gouvernance du système.

Le Regroupement accueille favorablement les orientations proposées pour reconnaître les prestataires déjà en activité. Il demande que leur mise en œuvre tienne compte des réalités opérationnelles et commerciales qui permettent aux matières de trouver une nouvelle utilisation.

Des investissements et des débouchés à préserver

Derrière chaque matière récupérée se trouvent des équipements, des équipes, des procédés et des marchés développés au fil des années. La performance du système dépend aussi de la capacité à mobiliser ces acquis et à préserver les conditions qui permettent aux entreprises de continuer à investir et à innover.

Ce que nous défendons

Une mise en œuvre qui s'appuie sur les capacités disponibles, favorise des décisions transparentes et indépendantes et renforce la résilience de la chaîne de valeur québécoise. Cette position guide notre contribution au dossier de la consigne et aux échanges sur l'avenir de la valorisation.

Bouton Contribuer à nos représentations

<mailto:info@3rmcdq.qc.ca>

Repère de rédaction — Dépôt de septembre 2026 annoncé sur 3rmcdq.com/nos-actions. Le texte porte sur la position du Regroupement et ne présume pas de son adoption par le gouvernement.

Bois traités préserver une filière québécoise de valorisation

Point sur le dossier en octobre 2026

Résumé pour la vignette La poursuite des activités de Tred'si constitue une avancée importante pour une filière québécoise de récupération et de valorisation. Le dossier rappelle l'importance de faire entendre les réalités du terrain dans les décisions réglementaires.

Une avancée concrète

Dans le dossier des poteaux et traverses traités au pentachlorophénol (PCP), Tred'si confirme la poursuite de ses activités de récupération et de valorisation à la suite de ses démarches auprès des autorités concernées. Cette continuité préserve une expertise québécoise et une solution de prise en charge pour des matériaux retirés des réseaux électriques et de télécommunications.

Une mobilisation à laquelle notre réseau a contribué

Des membres et partenaires du 3R MCDQ ont apporté leur appui, partagé leur expertise et contribué à faire avancer le dossier. Le Regroupement a également participé à sa visibilité, notamment au moyen d'un balado présenté avec l'Association de la construction du Québec sur les enjeux réglementaires du réemploi et du recyclage.

Ces contributions ont soutenu la mobilisation autour d'un enjeu qui dépasse une seule entreprise : la place accordée aux solutions de valorisation existantes lorsque les règles évoluent.

Ce que ce dossier signifie pour le secteur

Les entreprises de valorisation développent des procédés, des débouchés et un savoir-faire qui doivent pouvoir être compris et considérés dans les décisions publiques. Pour le 3R MCDQ, la protection de l'environnement et la prise en compte des capacités industrielles doivent avancer ensemble.

La suite doit consolider la place des voies de réemploi et de recyclage dans l'encadrement applicable. La poursuite des activités constitue une avancée; sa traduction durable dans les règles demeure un enjeu à suivre.

Bouton Découvrir l'expertise de Tred'si

<https://tredsi.com/>

Repères de rédaction — Confirmation publique de poursuite des activités sur tredsi.com; balado présenté sur 3rmcdq.com; appui des membres et partenaires documenté dans les échanges d'octobre. Les démarches auprès des autorités sont attribuées à Tred'si.

Baromètre 3RV-E faire du terrain une force de proposition

Première collecte du 27 août au 3 septembre 2026

Résumé pour la vignette Avec son Baromètre 3RV-E 2026, le 3R MCDQ recueille les réalités vécues par les acteurs du secteur pour mieux cibler les leviers qui permettent de réduire l'enfouissement et de créer de la valeur.

Documenter ce qui permet aux solutions de fonctionner

Le 3R MCDQ a amorcé une consultation sur les conditions concrètes du réemploi, du recyclage et de la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition. Une première collecte rassemble 20 réponses portant sur plusieurs matières et réalités régionales.

Le questionnaire examine les débouchés, les coûts, le transport, les exigences des donneurs d'ouvrage et l'encadrement réglementaire. Il invite aussi les participants à signaler des solutions existantes et des possibilités de développement.

Des premiers retours utiles aux représentations

Les réponses recueillies font notamment ressortir l'écart de rentabilité avec les autres options de gestion, le manque de débouchés stables et les difficultés liées au transport. Elles soulignent aussi l'importance des devis, des contrats et des décisions des donneurs d'ouvrage.

Ces premiers retours donnent des pistes à approfondir par matière et par région. Ils permettent de relier les propositions du Regroupement aux conditions économiques et opérationnelles rencontrées sur le terrain.

L'objectif du Baromètre

Mieux documenter les obstacles et les solutions pour formuler des demandes précises, appuyées sur les réalités du secteur. Le Baromètre sert ainsi de point de départ à une démarche de représentation nourrie par les acteurs de la filière.

Cette première collecte est exploratoire. Ses 20 réponses ne constituent pas un échantillon statistiquement représentatif de l'ensemble de l'industrie.

Bouton Partager une réalité terrain

<mailto:info@3rmcdq.qc.ca>

Repère de rédaction — Classeur Baromètre 3RV-E 2026 fourni par le Regroupement; 20 lignes horodatées du 27 août au 3 septembre 2026. Les liens de formulaire et les lignes vides sont exclus du décompte. Aucun renseignement individuel n'est repris.